



PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA) EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES

2020 - 2029



Compte rendu de la

Commission thématique **« Conservation à terre » 2024**

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)

[en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#)

[2020-2029](#)

Guadeloupe, Saint-Martin, Martinique

Judi 17 octobre 2024

8h00 – 12h45

Commission thématique CONSERVATION À TERRE 2024 du PNATMAF		
Dates et heure : le jeudi 17 octobre 2024, 8h à 12h45		
Lieu : visioconférence (via <i>Teams</i>)		
Participants : cf. Annexe 1 : Liste des participants à la Commission « Conservation à terre » 2024		
Documents joints :		
<ul style="list-style-type: none"> • Commission "Conservation À TERRE" 2024 du PNATMAF – ordre du jour • Commission "Conservation À TERRE" 2024 du PNATMAF – bilan des avancées 2024 • Commission "Conservation À TERRE" 2024 du PNATMAF – présentation en séance 		
Rédacteurs compte-rendu :		
<ul style="list-style-type: none"> - Marina MOUTOU (ONF) - Nicolas PARANTHOËN (ONF) 		
Version du document	Date de diffusion	Liste de diffusion
Projet de compte-rendu – v1	15 novembre 2024	DEAL Guadeloupe et Martinique Équipe d'animation du PNA
Projet de compte-rendu – v2	20 novembre 2024	Participants à la commission
Version finale – vF	28 novembre 2024	Réseau Tortues Marines aux Antilles françaises
Nombre de pages : 22 + annexe		

NB : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés en bleu sont téléchargeables *via* des liens hypertextes.

Table des matières

1. INTRODUCTION	5
2. VOLET CONSERVATION – FOCUS SUR LES ACTIONS A TERRE	6
1. ACTION 16 : RENFORCER LES ACTIONS DE SURVEILLANCE ET DE POLICE	6
1. <i>Fiche réflexe pour le signalement des infractions</i>	6
2. <i>Bilan des actions de surveillance et de police 2024 et perspectives 2025</i>	8
2. ACTIONS 17 : LIMITER LA PRESENCE DE PREDATEURS EXOTIQUES ET DOMESTIQUES A PROXIMITE DES SITES DE PONTE	11
3. ACTION 18 ET 19 : ORGANISER LES INTERVENTIONS DE TERRAIN SUR LES SITUATIONS DE DETRESSE / ASSURER LES SOINS AUX TM SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES	14
4. ACTION 20 : RESTAURER ET MAINTENIR EN BON ETAT LES SITES DE PONTE IDENTIFIES COMME PRIORITAIRES	15
5. ACTION 22 : S'ASSURER DE LA COMPATIBILITE DES ACTIVITES ET AMENAGEMENTS LITTORAUX AVEC LA PRESERVATION DES HABITATS COTIERS	18
3. CLOTURE DE LA COMMISSION « CONSERVATION A TERRE »	22

Relevé de propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2024 PNATMAF

Actions	Pilote(s)	Propositions
Volet conservation à terre		
Antilles		
Action 16 Renforcer les actions de surveillance et de police	Commission	01. propose l'organisation d'un groupe de travail avec les autorités compétentes et les coordinations des réseaux échouages pour valider une version finale des fiches réflexes par territoire, et discuter la centralisation des signalements par les réseaux échouages. Elles ont pour objectif (i) d'aider les patrouilleurs pour lancer l'alerte auprès du ou des service(s) compétent(s) selon le type et le lieu de l'infraction constatée sur le terrain, (ii) de sensibiliser les collectivités sur les infractions relevant de leurs compétences (cf. action 35), et (iii) de sensibiliser les services régulateurs comme le SDIS pour rediriger efficacement les appels.
	SD 971 et 972 (OFB)	02. poursuivent (i) l'information au RTMAF sur les décisions judiciaires quant aux procédures ouvertes, (ii) les tournées de police pour lutter contre le braconnage et les perturbations terrestres, (iii) le pilotage et/ou le soutien aux porters à connaissance des responsables de perturbations induites par les nuisances lumineuses, pour faciliter l'ouverture d'une procédure judiciaire en cas de non-agissement et/ou de désorientation avérée, et (iv) définissent une stratégie avec la DEAL pour la remise en état de sites de ponte altérés de façon réversible.
	ONF 971 et 972	03. poursuit ses tournées de prévention, de surveillance et de police sur les principaux sites de ponte en Forêt Domaniale du Littoral, notamment en période de ponte, et présentera le bilan 2025
Guadeloupe		
Action 17 Limitier la présence de prédateurs exotiques et domestiques à proximité des sites de ponte	Commission	04. soutient le portage d'une campagne de régulation des mangoustes sur les sites de ponte prioritaires de Guadeloupe en 2025, via un opérateur et un financement qui restent à identifier, avec le soutien des experts (OFB), animateurs (ARB-IG) et gestionnaires (ONF, PNG, CDL) concernés. À ce titre, l' animation PNA lance une prestation pour la formation et l'accompagnement des agents de la CCMG pour réguler la mangouste à Marie-Galante, avec le soutien des experts (OFB) et du CDL.
	Martinique	
	Commission	05. soutient (i) le portage d'une campagne de régulation des mangoustes sur les sites de ponte prioritaires de Martinique en 2025, avec l'implication des experts (OFB), animateurs (DEAL) et gestionnaires (PNRM, ONF) concernés, et (ii) le projet OFB pour évaluer l'impact de la régulation sur la réussite d'incubation des nids de tortues marines
Martinique		
Action 20 Restaurer et maintenir en bon état les sites de ponte identifiés comme prioritaires	Ville de Ste-Marie	06. poursuit la mise en œuvre du projet Fonds vert de restauration écologique de la plage de l'Union avec l'installation des enclos de régénération et d'enrichissement de la strate arbustive en 2025.
	ONF Martinique	07. poursuit la mise en œuvre du projet de restauration écologique de la plage de Dizac (Diamant).
	L'ASSO-MER	08. poursuit la mise en œuvre du projet de restauration écologique et citoyenne des plages du Carbet .
Saint-Martin		
Action 22 S'assurer de la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la	AGRNSM	09. poursuit sa veille sur la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers de St-Martin : (i) mesures de gestion de l'APB des Terres-Basses, (ii) sensibilisation des collectivités, gestionnaires de restaurants, exploitants de plages, et services de police, et (iii) action de police le cas échéant.

Actions	Pilote(s)	Propositions
préservation des habitats côtiers	Guadeloupe	
	DEAL et ONF Guadeloupe	10. publient les livrables des stages qui se termineront en 2025, dont une cartographie actualisée des sites de ponte prioritaires de l'archipel, et à réhabiliter en priorité via de nouveaux projets de restauration écologique.
	Antilles	
	DEAL Guadeloupe et Martinique	11. finalisent la construction d'une stratégie de gestion du Domaine Public Maritime tenant compte des enjeux relatifs aux tortues marines (prescriptions standards déclinées selon les niveaux de priorité des plages), leur permettant d'instruire les demandes d'autorisation et d'accompagner les porteurs de projets avec l'appui de l'animation du PNA et les autres services ou gestionnaires concernés, pour garantir la compatibilité des activités et aménagements avec la préservation des habitats côtiers des tortues marines.

1. Introduction

Nicolas PARANTHOËN (animation PNA) accueille et remercie les participants pour leur présence à cette commission thématique organisée en visio-conférence.

Réseau : tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des 45 participants).

L'organisation de la gouvernance est rappelée, depuis la proposition des [COTEC n°3 en 2020](#) validée en [COPIL n°3](#) : une réunion, appelée « commission thématique », est organisée depuis 2021 pour chaque volet du PNA (*i.e. conservation, connaissance et sensibilisation*) et commune aux 3 territoires, en préparation des COTEC. Il s'agit pour les acteurs du réseau tortues marines des Antilles françaises (RTMAF) de mieux se connaître, de présenter un **bilan provisoire des actions menées sur chaque territoire en 2024, et de proposer les actions à poursuivre, à démarrer ou à arrêter en 2025**.

L'animation du PNA **compilera les propositions des commissions, fera leur estimation budgétaire** et les présentera aux COTEC Guadeloupe/Saint-Martin d'un côté (10 décembre) et Martinique de l'autre (3 décembre). Sur la base des financements disponibles ou à rechercher sur chaque territoire, **les membres des COTEC prioriseront les propositions d'actions**, qui seront enfin présentées au **COPIL au 1^{er} trimestre 2025, pour valider le programme d'actions 2025 par territoire**.

Les enjeux, objectifs et actions qui figurent au volet « conservation à terre » du PNA sont rappelés, ainsi que l'[ordre du jour](#). Les propositions de la [commission 2023](#) seront rappelées en amont de chaque action, afin de mesurer leur état de réalisation et les difficultés rencontrées.

Une fois n'est pas coutume pour ces commissions à vocation technique, un focus est réalisé sur les financements. La **stratégie de financement des actions du PNA et sa mise en œuvre** sont rappelées en [diapositives 5 et 6](#).

En Guadeloupe, l'année 2024 est marquée par la longue instruction du dossier **FEDER 2024-2026** déposé par l'animation du PNA le 4 mars, pour un **budget de 691 k€** (dont 157 k€ en 2024) en faveur d'actions du PNATMAF. Malgré des délais d'instruction annoncés de 4 mois par la Région Guadeloupe, le dossier est toujours en phase d'instruction (comité de sélection le 29/11). Par ailleurs, l'ONF reste **en attente d'un solde de 234 231 €** sur la précédente opération FEDER qui était portée entre 2018 et 2022 par l'animation du PNA, ce qui ne permet plus à l'établissement d'engager des dépenses sur fonds européens. Ce faisant, les marchés de prestations lancés en 2024 restent en attente du financement FEDER pour être attribués. C'est le cas pour l'**action n°17** avec un budget prévisionnel de **6 750 €/an pendant 3 ans** pour une prestation de formation et d'accompagnement des agents de la CCMG pour réguler la mangouste, et de **67 000 €/an pendant 2 ans** pour une prestation de régulation sur plusieurs plages prioritaires en Guadeloupe. C'est aussi le cas pour l'**action n°18** pour la coordination du réseau échouage en Guadeloupe avec un budget de **14 200€/an pendant 3 ans**, et enfin pour l'**action n°20** avec un budget de **37 000 €** pour une prestation de priorisation des plages à restaurer en priorité.

En Martinique, le dossier de demande de **subvention 2024-2025 de 40 k€** en faveur d'actions du PNATMAF déposé le 2 octobre 2023 par l'animation du PNA auprès de la **Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)** n'a pas été retenu. Une version allégée à **15,8 k€** a été déposée le 5 juin. Elle n'a pas été retenue pour 2024, mais est inscrite à la demande de budget 2025. Les subventions de 39 k€ (dont 17k€ en 2024) et 75 k€ (dont 37,5 k€ en 2024) de la **DEAL** et du **Parc naturel marin (PNMM)** ont quant à elles été attribuées, permettant la bonne mise en œuvre d'une majorité d'actions.

Enfin, un [bilan des avancées 2024 d'après la programmation prévue](#) a été transmis aux membres de la commission pour prise de connaissance en amont de la réunion. Il n'appelle pas de remarque.

2. Volet Conservation – Focus sur les actions à terre

Priorité
2

1. Action 16 : Renforcer les actions de surveillance et de police

Bref rappel de l'action :

- a) *Inscrire les opérations liées aux tortues marines dans les plans de contrôle*
- b) *Organiser régulièrement des patrouilles de surveillance en mer et sur terre par les services de police*
- c) *Continuer la sensibilisation et la formation des intervenants de terrain*

1. Fiche réflexe pour le signalement des infractions

Antilles

Rappel de la proposition n°1 de la commission 2023 (validée en COTEC et COPIL) : « L'animation PNA propose, avec l'appui du PNG et de l'AGRNSM, de réaliser une fiche réflexe par territoire pour identifier les personnes ressources, leurs coordonnées et les références réglementaires pour chaque type d'infraction en lien avec les tortues marines. Elle sera soumise à validation des services compétents avant diffusion auprès des signalants et des services concernés, et donnera l'occasion de se rapprocher des mairies pour sensibiliser aux enjeux (lien action 35 PNA) ».

Élise GEORGES et Ludvina RENIA (animation PNA) présentent l'état d'avancement des fiches réflexes avec une version provisoire (cf. [diapos 14 à 16](#)). Les avis de la commission sont attendus. Le format est proposé en support A3 qui pourra être affiché en mairie, dans les bureaux associatifs, ou en format A4 pour être transporté sur le terrain. Cette fiche a vocation à aider les patrouilleurs en cas d'observation d'une infraction ou d'une menace sur le terrain, pour lancer l'alerte auprès du ou des service(s) compétent(s) selon le type et le lieu de l'infraction. Il s'agit d'assurer une circulation rapide et efficace de l'information vers les bons interlocuteurs, pour maximiser les chances d'intervention ou de traitement. Un focus est réalisé sur les attaques de tortues par des animaux errants ou divagants, qui relèvent de la compétence municipale : la préfecture de Guadeloupe a lancé une communication pour rappeler les sanctions encourues par les propriétaires de chiens divagants ([cf. diapo 15](#)).

La commission propose l'organisation d'un groupe de travail avec les autorités compétentes pour valider une version finale des fiches réflexes par territoire d'ici la fin d'année. L'absence d'astreinte le weekend chez certains services compétents est souligné comme une contrainte.

N. PARANTHOËN (animation PNA) ajoute que les collectivités et les patrouilleurs sont les deux publics ciblés par cette fiche. Les infractions aux spécimens de tortues marines et leurs habitats sont multiples, et relèvent de compétences au sein des municipalités qui sont parfois méconnues. Cet outil doit rester synthétique et visuel pour identifier rapidement le bon interlocuteur à informer.

Caroline RINALDI (Association Évasion Tropicale) salue cette initiative. Elle propose qu'une carte des gestionnaires de chaque plage soit ajoutée afin de les identifier facilement. Elle craint toutefois une perte d'information au niveau du réseau échouage s'il n'est plus contacté pour certaines menaces, et propose donc que les coordinations du réseau échouage et du PNA soit systématiquement informées.

Nathalie DUPORGE (Aquasearch) rejoint cet avis. La ligne du réseau échouage est un bon canal de signalement, pour la bonne redirection des informations d'une part, et pour leur bancarisation d'autre part. Les fiches réflexe deviennent vite obsolètes avec les changements de numéros de téléphone. Ces fiches pourraient préférentiellement cibler les coordinations du réseau échouage, les collectivités et les services régulateurs comme le SDIS, qui ne savent pas toujours rediriger les appels reçus. Enfin, les

autorités concernées doivent être informées pour valider leurs rôles et compétences, notamment les organes de commandement.

Marion GESSNER (Conservatoire du littoral) rejoint ces avis. Pour éviter l'obsolescence des numéros, elle suggère que les structures compétentes à contacter soient identifiées au recto, et que leurs numéros apparaissent au verso. Elle confirme que le Conservatoire du littoral recevra toutes les infractions ou alerte signalées sur les terranis dont il a fait l'acquisition.

Marie-Christine MULLER (Amicale Ecolambda) et Isabel SEGUIN (Tò-Ti-Jòn) rejoignent l'intérêt très pratique de cette fiche reflexe. Elle alertent toutefois sur l'incapacité de joindre la gendarmerie à Marie-Galante ou la police municipale à Ste-Rose le week-end.

Julien CHALIFOUR (Association de gestion de la Réserve Naturelle de St-Martin), Baptise ANSELLIN (OFB-SD972) et Éric DELCROIX (OFB-SD971) conseillent alors de joindre le 17, qui dispose d'une astreinte permanente. Le service central pourra transmettre l'information à une patrouille de proximité ou à ses enquêteurs de l'environnement. Ce canal permet une réactivité particulièrement utile pour des infractions comme le braconnage où le flagrant délit est nécessaire. Une convention est d'ailleurs en cours de signature entre la gendarmerie et les services départementaux de l'OFB.

Lydie CLAMY (Ville de Morne-à-l'eau) interpelle la commission sur la raréfaction des moyens alloués aux municipalités, justifiant d'autant plus la nécessaire collaboration entre les autorités compétentes.

Juliette LAINÉ (Association Évasion Tropicale) propose qu'une version simplifiée de cette fiche réflexe destinée au grand public ne fasse apparaître que le numéro du réseau échouage. Cela permet à sa coordination de centraliser et rediriger l'information aux services concernés. Il s'agit d'accroître la notoriété de la ligne d'urgence auprès du plus grand nombre.

Sophie BEDEL (Parc national de Guadeloupe) s'interroge sur la capacité humaine de la coordination du réseau échouages à recevoir tous les signalements. Il s'agit de bien distinguer les situations d'urgence et de détresse d'un spécimen, qui relèvent d'une intervention immédiate du réseau échouages, par rapport aux menaces ou infractions qui peuvent être traitées sans urgence par les autorités compétentes. À ce jour, l'expérience des patrouilleurs leur permet de bien faire cette distinction. Elle rejoint la proposition de deux versions, l'une plus détaillée et destinée au réseau, l'autre plus simplifiée avec mention du numéro échouage et du 17 et 18 pour les urgences.

Fortuné GUIOUGOU (Association Le Gaïac) est très favorable à cet outil. Il demande une médiatisation de ces fiches pour répondre à un double objectif : exercer une pression sur les contravenants, et favoriser des interventions plus rapides grâce à des signalements efficaces.

N. PARANTHOËN (animation PNA) propose qu'une déclinaison de ces fiches soit adaptée pour Saint-Martin. Il ajoute que le numéro des réseaux échouages sera affiché sur les futurs panneaux de sensibilisation pour lesquels la commission « sensibilisation » s'est prononcée (cf. proposition n°08).

Propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2024 [Action 16] :

01. La commission propose l'organisation d'un groupe de travail avec les autorités compétentes et les coordinations des réseaux échouages pour valider une version finale des **fiches réflexes** par territoire, et discuter la centralisation des signalements par les réseaux échouages. Elles ont pour objectif **(i)** d'aider les patrouilleurs pour lancer l'alerte auprès du ou des service(s) compétent(s) selon le type et le lieu de l'infraction constatée sur le terrain, **(ii)** de sensibiliser les collectivités sur les infractions relevant de leurs compétences (cf. action 35), et **(iii)** de sensibiliser les services régulateurs comme le SDIS pour rediriger efficacement les appels.

2. Bilan des actions de surveillance et de police 2024 et perspectives 2025

Rappel des propositions n°4, 5 et n°6 de la commission 2023 (validées en COTEC et COPIL) :

N°4 « Les SD 971 et 972, l'animation du PNA, les coordinations déléguées aux suivis traces et aux réseaux échouages, proposent de se réunir pour (i) créer un module de formation pour reconnaître et relever une infraction (dont braconnage) et (ii) étendre à la Martinique le [formulaire de signalement sur smartphone](#) créé par le SD 971, pour améliorer la collecte et la transmission des signalements par les informateurs. » ;

N°5 : « Le SD 971 OFB propose (i) d'informer le RTM des décisions judiciaires quant aux procédures ouvertes et clôturées, (ii) d'augmenter le nombre de tournées de police sur l'ensemble de l'archipel (lutte anti-braconnage et perturbations terrestres) et (iii) de traiter les informations et plaintes relatives à l'atteinte aux sites de ponte (dont éclairages problématiques déjà signalés par courrier recommandé aux propriétaires) et (iv) de participer aux porters à connaissance concernant la perturbation induite par les nuisances lumineuses. » ;

N°6 : « Le SD 972 OFB propose (i) d'informer le RTM des décisions judiciaires quant procédures ouvertes et clôturées, et (ii) de maintenir les opérations de surveillance et de police, et renforcer les tournées nocturnes au retour de l'effectif cible fin 2024 ».

Guadeloupe et Saint-Martin

É. DELCROIX (OFB – SD971) présente le bilan 2024 des infractions à la protection des tortues marines et de leurs habitats (cf. [diapos 20 à 24](#)). Trois procédures ouvertes peuvent être mentionnées. À Grande Anse de Deshaies, le **Karacoli** avait fait appel (suspensif) du jugement rendu en avril 2023 pour destruction non autorisée de l'habitat de ponte (cf. [commission 2023](#), page 12, dont 375 000 € d'amende et une remise en état du site). La date de l'audience en appel n'est toujours pas fixée. Au Moule, une procédure pour **altération d'un site de ponte** est en cours suite au constat d'une extension d'occupation sur la plage sans autorisation, avec coupe de végétation. Une remise en l'état du site sur décision de justice est demandée, car l'altération est réversible. Enfin, une procédure a été ouverte pour **vente en ligne d'une carapace**. La situation n'est pas régularisable car antérieure à 1991. La carapace a été saisie, et un classement sans suite va être demandé.

La majorité des signalements sont remontés par le RTMG via courriel ou téléphone, sachant que le formulaire déployé en 2023 est inactif. En 2024, hormi une suspicion de braconnage sur la commune de St-François, aucune tournée spécifique contre la perturbation à terre ou le braconnage n'est à signaler. En revanche, **plusieurs signalements pour destruction de tortues marines ont été remontés**, notamment suite à désorientation de nouveau-nés au Moule, et à une attaque de chien sur une femelle imbriquée à Grande Anse de Trois-Rivières. Ils n'ont pas donné lieu à une action de police à date. Enfin, plusieurs cas de désorientation ont été signalés au Moule, à Deshaies et à Vieux-Habitants. Au Moule, une seconde procédure pourrait être ouverte, après le porter à connaissance sur la perturbation induite par les nuisances lumineuses envoyé par Kap Natirel, avec l'appui de l'OFB.

En 2025, le SD reprendra des tournées de police avec le retour au complet de l'effectif (10 inspecteurs de l'environnement). Il s'interroge l'intérêt d'un nouveau formulaire. Il reste toutefois impératif d'améliorer la bancarisation des informations relatives aux suspicions de braconnage émanant de constatation, plainte ou témoignage du RTMG, afin de mieux orienter les patrouilles de surveillance. Le traitement des nuisances lumineuses reste essentiel considérant cette perturbation sur les sites de ponte, d'autant qu'elle est clairement identifiée dans l'arrêté ministériel de 2022. Pour cela, le SD recommande toujours l'envoi d'un porter à connaissance par l'OFB ou une association dans un premier temps, en courrier recommandé avec accusé de réception, afin de pouvoir intervenir et sanctionner plus facilement le mis en cause en cas de non-agissement et d'identification du point lumineux à

l'origine d'une désorientation avérée. Enfin, le SD va travailler sur une stratégie commune avec la DEAL quant à l'altération des sites de ponte, pour permettre la remise en état lorsqu'elle est réversible.

C. RINALDI (Évasion Tropicale) informe la commission de son intervention au tribunal de Basse-Terre pour sensibiliser les magistrats aux enjeux relatifs aux tortues marines, alors qu'ils doivent traiter des dossiers comme l'affaire du Karacoli à Deshaies ou du Kabana Beach à Port-Louis. Elle approuve la démarche conciliante du porter à connaissance, de préférence à envoyer par les institutions (OFB, ONF), car les associations ne sont pas toujours prises au sérieux par les contrevenants. Elle suggère également de mettre un autocollant sur les points lumineux problématiques afin d'informer le public sur la menace qu'ils représentent pour les tortues marines.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) rappelle que l'association Le Gaïac est à l'origine de la plainte déposée contre le Karacoli. Il dénonce le caractère suspensif de l'appel, qui permet à l'établissement de poursuivre ses activités malgré deux nouveaux cas de tortues empêchées de pondre à cause des aménagements. Il partage son inquiétude sur l'affaire du Kabana Beach à Port-Louis, où le restaurateur poursuit ses activités malgré une condamnation de remise en état initial du site. Enfin, il alerte l'OFB sur les nuisances lumineuses et le blocage de l'accès à une plage publique de l'hôtel Fort-Royal à Deshaies, qui persiste malgré les discussions engagées. Il demande le soutien de l'OFB sur cette affaire.

Anne GIRERD (Le Gaïac) ajoute que l'association a informé la mairie de Deshaies par courrier recommandé quant à un cas fréquent de désorientations sur le boulevard Vwè Moun, avec des tortillons écrasés sur la route ou piégés dans les égouts. Des dépôts sauvages de déchets verts ont également été signalés sur cette plage fréquentée pour l'activité de ponte.

I. SEGUIN (Tò-Ti-Jòn) exprime la difficulté et l'inconfort des bénévoles pour prouver une infraction, par exemple lorsqu'il s'agit de photographier des véhicules avec les conducteurs qui les observent. Elle déplore également qu'une perturbation lumineuse ne puisse être caractérisée qu'à partir d'une désorientation avérée de tortues marines.

M-C. MULLER (Ecolambda) ajoute que l'association a informé la CCMG par courrier quant à la désorientation de tortillons retrouvés morts à Capesterre, sans aucune réponse à ce jour. Une copie de ce courrier sera transmise à l'OFB pour donner suite. Elle demande également quelles actions pourraient être menées auprès des restaurants de plage.

É. DELCROIX (OFB – SD971) prend note de ces informations. Il approuve l'idée des autocollants. Il ajoute que le « porter à connaissance » est un acte officiel de rappel à la réglementation, auquel le destinataire est tenu de se conformer. Sinon, qui plus est en cas de nouvelles désorientations, il est plus aisé d'ouvrir une procédure judiciaire, le contrevenant ayant été préalablement informé. À ce titre, le cas du boulevard Vwè Moun peut faire l'objet d'une ouverture de procédure (il reviendra vers Le Gaïac sur ce sujet et l'hôtel Fort-Royal). Pour les restaurants de Marie-Galante, il s'agirait de mettre en place une procédure avec un constat et un courrier type à envoyer, pour faciliter la démarche des bénévoles et répondre aux contraintes de la police de l'environnement.

C. ALANIESSÉ (DEAL 971) ajoute que l'application des réglementations relatives à la pollution lumineuse (arrêtés ministériels de [2018](#) et de [2022](#)) dépend de plusieurs acteurs, dont les mairies. La DEAL prévoit de travailler sur une stratégie avec l'OFB pour réduire cette perturbation sur les tortues marines. À ce propos, une série de webinaires co-organisés par l'OFB et le CNFPT est en cours au niveau national ("[Préserver la biodiversité par une démarche de sobriété lumineuse](#)").

C. RINALDI (Évasion Tropicale) conclut qu'un temps d'échange supplémentaire sur cette problématique est prévu lors de la [commission « échouages »](#) du 5 novembre pour la Guadeloupe.

Martinique

Baptise ANSELIN (OFB-SD972) présente le bilan 2024 des infractions à la protection des tortues marines et de leurs habitats (cf. [diapos 25 et 26](#)). En 2024, le SD972 a fonctionné de façon dégradée, avec seulement 6 agents assermentés officiellement, dont un qui assure l'intérim du chef de service. Le retour à la normale n'aura pas lieu avant mi-2025. Toutefois, **5 tournées de surveillance, dont 3 nocturnes et 2 diurnes** ont été dédiées aux tortues marines. Une procédure a été ouverte (confidentiel). **Aucun braconnage de nid** n'a été constaté malgré les signalements réguliers mais trop tardifs pour constater l'infraction (cas à Ste-Luce). Comme indiqué pour la Guadeloupe, il est préférable de contacter la gendarmerie en cas de suspicion pour garantir une plus grande réactivité et essayer de faire constater le flagrant délit. La collaboration fonctionne bien avec leurs services (un tournée nocturne conjointe). La vente de viande de tortue a également été signalée (investigation en cours). Pour 2025, les perspectives dépendent de l'évolution de l'effectif. Il s'agirait de pouvoir augmenter les tournées avec de nouveaux recrutements.

Rappel des propositions n°2 et n°3 de la commission 2023 (validées en COTEC et COPIL) :

N°2 « L'ONF Guadeloupe poursuit ses actions de prévention, de surveillance et de police sur la Forêt Domaniale du Littoral. Il assure une présence dissuasive et/ou une réponse répressive le cas échéant. Il participe également à des tournées interservices sur ou hors FDL » ;

N°3 « L'ONF Martinique poursuit ses actions de prévention, de surveillance et de police sur la Forêt Domaniale du Littoral. Il assure une présence dissuasive et/ou une réponse répressive le cas échéant, avec le déploiement de tournées interservices (dont nocturnes) sur ou hors FDL ».

Guadeloupe

Marina MOUTOU (animation PNA) présente le bilan 2024 des tournées de prévention, surveillance et police sur la Forêt Domaniale du Littoral d'après les éléments transmis par Stéphanie SCHANDENÉ (ONF Guadeloupe). 13 agents sont assermentés dans le service Forêt et Territoires, dont 10 techniciens forestiers territoriaux (TFT). En 2024, **63 tournées** ont été réalisées sur le littoral au 30 septembre, dont 5 en interservices avec l'OFB et/ou des gardes du littoral et le Conservatoire du littoral. Aucun PV pour infraction n'a été dressé. 16 autres tournées sont prévues sur le dernier trimestre. **7 opérations de sensibilisation et prévention** du public sur les atteintes à l'habitat terrestre des tortues marines ont été menées avant et pendant la période pascale. Elles portent leurs fruits avec une amélioration des comportements (moins de feux au sol, de coupe ou d'amarrage à la végétation, dépôts de déchets...). Pour 2025, il s'agit de maintenir le volume de tournées de surveillance générale et ciblée sur les principaux sites de ponte pendant la période sensible, en maintenant les opérations de sensibilisation.

Martinique

En l'absence de Fabien WIRTH (ONF Martinique), ce point n'est pas abordé en séance.

Propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2024 [Action 16] :

02. Les SD 971 et 972 (OFB) poursuivent (i) l'information au RTMAF sur les décisions judiciaires quant aux procédures ouvertes, **(ii) les tournées de police** pour lutter contre le braconnage et les perturbations terrestres, **(iii) le pilotage et/ou le soutien aux porters à connaissance** des responsables de perturbations induites par les nuisances lumineuses, pour faciliter l'ouverture d'une procédure judiciaire en cas de non-agissement et/ou de désorientation avérée, et **(iv) définissent une stratégie** avec la DEAL pour la remise en état de sites de ponte altérés de façon réversible.

03. L'ONF poursuit ses tournées de prévention, de surveillance et de police sur les principaux sites de ponte en Forêt Domaniale du Littoral, notamment en période de ponte, et présentera le bilan 2025.

2. Actions 17 : Limiter la présence de prédateurs exotiques et domestiques à proximité des sites de ponte

Bref rappel de l'action :

- a) Mettre en place un groupe de travail sur la thématique espèces exotiques et domestiques
- b) Sensibiliser les différents acteurs concernés sur ces problématiques
- c) Cas des animaux domestiques errants et divagants
- d) Cas des animaux exotiques (mangoustes, rats, iguanes communs)

Antilles

Rappel des propositions n°10, 11 et 12 de la commission 2023 (validées en COTEC et COPIL) :

N°10 « L'ONF Guadeloupe poursuit la régulation de la mangouste à Port-Louis avec l'aide de deux stagiaires et l'appui des techniciens forestiers, tout en révisant les objectifs pour (i) déterminer l'habitat et l'activité de l'espèce, et (ii) tester des dispositifs de protection des nids de tortues marines. Considérant les contraintes logistiques et d'équarrissage, l'ONF propose d'accompagner la CCMG pour qu'elle porte cette action à Marie-Galante » ;

N°11 « L'ONF Martinique poursuit la régulation de la mangouste sur les Anses du Nord et Trabaud, avec l'aide d'un stagiaire, l'appui des techniciens forestiers et du PNRM, en s'appuyant sur les recommandations du projet conjoint ONF-OFB de 2023 » ;

N°12 « L'OFB (UTC) publie un rapport sur l'évaluation et l'amélioration de la lutte contre la petite mangouste indienne, et organise une passation des outils créés auprès des opérateurs de terrain (formulaire de saisie, scripts, base de données) ».

Edwin BIBRAC et Medhi ZABAREL (stagiaires ONF) présentent le bilan de régulation de la mangouste sur les sites de ponte de Port-Louis (cf. [diapos 34 à 43](#)). Deux stages ont été menés en parallèle : l'un pour expérimenter la protection directe des nids¹, à l'instar des tests réalisées en 2015 et 2021 ([Cottaz, 2015](#), [Laccours, 2021](#)), l'autre pour réguler l'espèce². Malheureusement, un seul nid a pu être protégé à l'aide d'une grille semi-enfouie. Des tentatives de prédation ont été mises en échec jusqu'au 3^{ème} jour après la pose. La grille a été levée après 8 jours, sans prédation jusqu'à la fin du stage le 22 juillet. Ce dispositif léger semble donc efficace. En termes de régulation, **44 mangoustes** ont été capturées par 20 pièges de type ratière appâtés avec des saucisses sur les plages de Port-Louis nord et sud. Les résultats montrent une différence significative des captures par unité d'effort (CPUE) entre les 3 sessions de capture. Des pistes de réflexions ont été émises pour améliorer l'efficacité des pièges : changement de couleur pour réduire les reflets du gris métallisé, ajout d'un plexiglass pour empêcher l'accroche des bernard-lhermite, etc.

Pierre-Luc VOGEL (stagiaire ONF) présente le bilan de régulation de la mangouste sur les sites de ponte des Anses du Nord (Prêcheur) et de l'Anse Trabaud (Ste-Anne) (cf. [diapos 44 à 51](#))³. Ce stage s'est inscrit en continuité des campagnes de régulation menées depuis 2012, avec la collaboration du PNRM sur les Anses du Nord, et une adaptation du protocole depuis 2023 d'après les recommandations de l'OFB pour augmenter la surface de piégeage et rationaliser l'effort de capture grâce à de nouveaux pièges. À l'Anse Trabaud, l'efficacité de 3 types de pièges a été comparée sur 2 sessions de régulation de 3 semaines, espacées d'un mois : 19 pièges vulnérants DOC250, 10 pièges

¹ [Zabarel 2024. Stratégie de conservation des tortues marines en Guadeloupe : approche intégrée face aux menaces de la petite mangouste indienne et sensibilisation du public. Rapport de stage](#)

² [Bibrac 2024. Régulation de la population de la petite mangouste indienne dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan national d'action. Rapport de stage](#)

³ [Vogel 2024. Campagne de régulation de la petite mangouste indienne en faveur des tortues marines. Rapport de stage](#)

vulnérants DOC200 et 11 ratières ont été appâtés avec du hareng-saur, résistant sur la durée, sur une surface de 54 hectares. Les résultats montrent des CPUE deux fois supérieures pour les ratières par rapports aux DOC250, lesquels sont significativement plus efficaces que les DOC200. Un épuisement des captures a été observé entre les deux sessions, avec une majorité de capture aux extrémités de la zone de piégeage, et non en arrière-plage. Aux Anses du Nord, l'efficacité d'un effort continu mais rationnalisé a été évalué, avec le déploiement de 35 pièges vulnérants DOC200 sur 38 ha. Les résultats ne montrent pas d'épuisement des captures malgré l'effort continu de 2 sorties par semaine entre juin et octobre, mais la majorité des captures a également eu lieu aux extrémités de la zone de piégeage, et non en arrière-plage. Au total, ce stage a permis de capturer **138 mangoustes**, aux 2/3 dans les Anses du Nord, et avec un ratio de 70% de mâles. L'année 2024 confirme les résultats de 2023 : le nouveau protocole permet une hausse significative du nombre de captures, avec une optimisation de l'effort. Les pièges se sont montrés davantage sélectifs vis-à-vis des prises accidentelles grâce aux adaptations réalisées. Des pistes d'amélioration ont encore été identifiées. Aux Anses du Nord, la forte recolonisation des sites justifie de maintenir un protocole continu sur toute la période de ponte.

Mitsiou GRELOT-VALADE (OFB) présente les résultats du suivi pour améliorer l'efficacité de la lutte contre la prédation des nids par la mangouste (cf. [diapos 52 à 58](#)). L'OFB poursuit son implication auprès de l'ONF via une assistance technique à la définition du protocole (dont effort et grille de piégeage), l'évaluation de l'effet des sessions de régulation sur l'abondance des mangoustes via du piégeage photo et la comparaison avec un site témoin, et enfin la gestion et l'analyse interannuelle des bases de données depuis 2012. **46 pièges photo** ont été répartis sur 5 sites de ponte en Martinique et en Guadeloupe : 16 sur les Anses du Nord dont 6 à l'Anse des Galets comme site témoin sans régulation, 8 à l'Anse Trabaud, et 22 répartis entre les plages de Port-Louis nord et sud. Ils permettent d'estimer des **indices d'abondance relative (RAI) comparés avant et après sessions de régulation**. En Guadeloupe, les résultats ne montrent pas de variation significative des RAI entre les 3 sessions de régulation, malgré une décroissance nette des captures. Ces résultats sont à nuancer par l'absence de pièges avant la première session. En Martinique, les résultats montrent une plus forte abondance de mangoustes aux Anses du Nord qu'à Trabaud. Les RAI baissent de 50% sur les 2 sites après les sessions de régulation, de façon significative à Trabaud et quasi-significative aux Anses du Nord. Sur les deux territoires, la précision de ces résultats a été limitée par de nombreuses pannes des pièges photos. Outre les abondances comparées de mangouste, **des traces de prédation ont été observées sur 3 à 10 nids de tortues marines à chaque sortie mensuelle entre avril et octobre sur le site témoin de l'Anse des Galets**, avec un pic en septembre, alors que seules quelques prédatons ont été observées à l'Anse à Voile en septembre. En 2025, pour la Martinique, il s'agit **(i)** de poursuivre la campagne de piégeage via une session intensive quotidienne de deux semaines en avril, et une session extensive avec relève (bi)-hebdomadaire jusqu'à la fin de la saison de ponte en octobre ; **(ii)** d'adapter les pièges vulnérants DOC avec un caisson en bois, un appât fixé à l'aide d'une tige métal amovible par-dessus le piège, et un dispositif de sécurité ; **(iii)** de porter un projet d'évaluation de l'impact de la lutte sur la réussite d'incubation des nids de tortues d'après les résultats préliminaires de 2024, à travers un suivi de nidification et de prédation sur deux lots de plages avec et sans régulation. Ce projet nécessitera une DEP. Pour la Guadeloupe, il s'agit de généraliser l'utilisation de l'application KoboToolbox pour améliorer la collecte de données, de placer des pièges photo avant le début du piégeage pour disposer d'un état initial de l'abondance des mangoustes, de renouveler le stock vieillissant de pièges photos, et de commencer à tester les pièges vulnérants DOC. Un opérateur doit néanmoins être trouvé en l'absence de stagiaire mangouste à l'ONF en 2025.

C. RINALDI (Évasion Tropicale) constate le caractère très technique de ces présentations chaque année, mais s'interroge sur la pertinence, l'efficacité réelle et les moyens consacrés à cette action.

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que les moyens alloués représentent 1 à 2 stagiaires par an et par territoire, accueillis et encadrés depuis 2018 par l'animation PNA. S'y rajoutent environ 30 jours de techniciens forestiers qui les accompagnent sur le terrain, et l'achat de matériel (pièges, carabines...), pour une dépense moyenne annuelle de l'ONF qui s'élève à **17 000 € pour la Martinique et 32 000 € pour la Guadeloupe** entre 2018 et 2023. Depuis 2023, s'y ajoute aussi le temps agent passé par l'OFB et le PNRM. La pertinence et l'efficacité réelle de cette action vis-à-vis de l'objectif, à savoir la réussite d'incubation des nids de tortues, reste en effet à quantifier. Cela implique des moyens et des compétences jusqu'alors indisponibles, qui ont justifié la concentration des efforts sur la régulation d'après l'hypothèse de son utilité suite aux résultats obtenus par [Cottaz, 2015](#) : « *En Guadeloupe, 78% des nids de tortues ont été prédatés par la mangouste lors de l'état des lieux réalisé en juin 2015 sur le littoral de Port-Louis* ». Le soutien de l'OFB depuis 2023, et les perspectives évoquées pour 2025 permettent d'espérer des réponses précises à ces questions. En attendant, les moyens investis ne semblent pas surdimensionnés eu égard à cette menace directe sur la destruction des nids, qui semble être une spécificité antillaise d'après le dernier colloque du GTMF. Pour l'avenir, l'incertitude relative aux contrats des animateurs PNA après mai 2025 ne permettra pas d'encadrer des stagiaires, et met en péril le montage FEDER prévoyant d'externaliser cette action via deux prestations en 2025 et 2026 en Guadeloupe : **(i)** 6750 €/an pour la formation de gardes littoraux de la CCMG à la régulation des mangoustes à Marie-Galante ; **(ii)** 67000 €/an pour réguler l'espèce en Guadeloupe continentale sur les sites prioritaires (Port-Louis, etc.) via un opérateur privé. En Martinique, l'implication du PNRM en tant que gestionnaire des Anses du Nord réduit les inquiétudes. Globalement, un plan de lutte contre cette espèce serait bienvenu aux Antilles françaises pour impliquer un maximum de partenaires.

F. GUIOUGOU (Le Gaïac) s'interroge sur la pertinence des grilles de protection qui pourraient attirer des braconniers, et le risque de bloquer les émergentes si elles ne sont pas retirées. Il demande si des campagnes de stérilisation des mangoustes sont envisageables.

M. GRELOT-VALADE (OFB) ajoute que le suivi des prédatations mené en 2024 confirme l'importance de réguler la mangouste pour protéger les nids : 100% des nids ont été prédatés sur le site témoin de l'Anse des Galets. La protection directe des nids par une grille requiert davantage de moyens humains, avec des résultats mitigés dans la littérature. Enfin, la stérilisation des mangoustes aura une efficacité très incertaine, d'autant que cela n'empêchera pas la prédation des nids.

N. DUPORGE (Aquasearch) ajoute que la stérilisation n'est pas possible pour une EEE, qui ne peut être relâchée après capture. De plus, la stérilisation n'est pas contagieuse, et les individus se déplacent.

S. BEDEL (PNG) et Laurent LOUIS-JEAN (PNRM) ajoutent que la régulation des mangoustes est également utile à d'autres espèces qui subissent sa prédation (reptiles dont l'Iguane des petites Antilles qui nidifie aux Anses du Nord, oiseaux, etc.). Cette action doit être pérennisée via des financements (ex : AAP EEE). Une campagne de régulation est prévue sur l'îlet Kahouane en novembre, après observation de traces de mangouste. Aurélie BRUTE a été recrutée par le PNG sur cette mission.

Propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2024 [Action 17] :

04. La commission soutient le portage d'une campagne de régulation des mangoustes sur les sites de ponte prioritaires de Guadeloupe en 2025, via un opérateur et un financement qui restent à identifier, avec le soutien des experts (OFB), animateurs (ARB-IG) et gestionnaires (ONF, PNG, CDL) concernés. À ce titre, l'**animation PNA** lance une prestation pour la formation et l'accompagnement des agents de la CCMG pour réguler la mangouste à Marie-Galante, avec le soutien des experts (OFB) et du CDL.

05. La commission soutient **(i)** le portage d'une campagne de régulation des mangoustes sur les sites de ponte prioritaires de Martinique en 2025, avec l'implication des experts (OFB), animateurs (DEAL) et gestionnaires (PNRM, ONF) concernés, et **(ii)** le projet OFB pour évaluer l'impact de la régulation sur la réussite d'incubation des nids de tortues marines.

3. Action 18 et 19 : Organiser les interventions de terrain sur les situations de détresse / Assurer les soins aux TM sur l'ensemble des territoires

Priorité
1

Priorité
3

Rappel des propositions n°7 des COTEC :

N°COTEC 971 07 : « Aquasearch poursuit l'animation du RETOM 2023-24 jusqu'au 30 avril 2024 pour (i) coordonner les interventions sur les tortues marines en détresse, (ii) proposer une charte du « RETOM » associée à une gouvernance pour valider les propositions faites (valorisations scientifiques, outils de communication, etc.), et (iii) organiser une « commission thématique échouage » au premier trimestre 2024. Aquasearch et l'animation PNA échangeront pour reconduire les 2^e et 3^e tranches prévues au contrat sur la période 2024-2026 selon les financements de la CTM » ; N°COTEC 972 07 : « Évasion Tropicale poursuit l'animation du réseau échouage TM Guadeloupe 2023-24 jusqu'au 30 avril 2024 pour (i) coordonner les interventions sur les tortues marines en détresse, (ii) proposer une charte associée à une gouvernance pour valider les propositions faites (valorisations scientifiques, outils de communication, etc.), et (iii) organiser une « commission thématique échouage ». L'animation PNA relance un marché pour la coordination du réseau sur la période 2024-2026.

Pour rappel, ces actions font désormais l'objet d'une **commission thématique « échouage »**, qui leur est dédiée sur chaque territoire (Guadeloupe et Saint-Martin d'un côté, prévue le 5 novembre, et Martinique de l'autre, prévue le 29 novembre).

Les actions n°18 et 19 du PNATMAF ne sont donc plus abordées à l'ordre du jour de la présente commission.

4. Action 20 : Restaurer et maintenir en bon état les sites de ponte identifiés comme prioritaires

Priorité
2

Bref rappel de l'action :

- a) Identifier les sites à réhabiliter en priorité sur les trois territoires
- b) Identifier les propriétaires et gestionnaires des sites
- c) Élaborer un projet de restauration pour chaque site
- d) Programmer et réaliser les différentes opérations de restauration ou d'aménagements nécessaires
- e) Assurer un suivi de l'état des sites restaurés

Guadeloupe

Rappel de la proposition n°16 de la commission 2023 (validée en COTEC et COPIL) : « Kap Natirel finalise le projet Plan de relance pour restaurer la plage de l'Autre Bord au Moule ».

Cécile LALLEMAND (Kap Natirel) présente le bilan du projet de restauration de la plage de l'Autre Bord au Moule, piloté par Alexandra Le MOAL (cf. [diapos 61 à 66](#) et page 24 de la [commission 2023](#)). En 2024, un inventaire botanique a été réalisé par Terra-Kera sur 1,5km de linéaire de plage, ce qui a permis de définir 25 zones de revégétalisation à partir de l'existant. 386 plants ont été achetés à la pépinière Le Coco d'or, complétés par 94 plants produits dans le cadre de l'Aire Marine Éducative (AME) du collège St-Dominique et les écoles du Moule. Ces **480 plants indigènes** répartis entre 7 herbacées, 142 arbustes et 346 arbres visent à reconstituer ces 3 strates végétales dans chacun des enclos. Les plantations se sont tenues du 17 au 20 septembre, avec la mobilisation d'un maître d'œuvre de l'ONF, d'un archéologue, de 210 élèves, 28 enseignants et parents, et 20 bénévoles de Kap Natirel qui ont apporté 218 heures de contribution volontaire. Ce chantier n'a mobilisé aucun engin motorisé. À ce jour, les végétaux semblent s'être bien adaptés, mais certains enclos ont déjà dû être remis en place au niveau du club de voile. L'entretien et l'arrosage seront assurés par les bénévoles de Kap Natirel et les élèves de l'AME. La sensibilisation autour du projet a permis d'impliquer jusqu'à 7 établissements scolaires via 16 animations et l'AME, auxquelles se sont ajoutées 6 animations grand public. 1085 personnes dont 751 enfants ont ainsi été sensibilisées à l'importance de maintenir une couverture végétale sur le littoral. Des panneaux d'information et une importante couverture médiatique (Canal 10, La 1^{ère} et France-Antilles) ont complété ce volet. En parallèle, un suivi de la pollution lumineuse et du trait de côte sont menés. La situation est préoccupante, avec l'ajout de nouveaux luminaires malgré la concertation locale (cf. porter à connaissance mentionné par É. DELCROIX en page 8), et la poursuite de l'érosion, qui mériterait d'être évaluée par un protocole précis.

Rappel de la proposition n°17 de la commission 2023 (validée en COTEC et COPIL) : « Le Conservatoire du littoral informe le réseau des avancées du projet de sauvegarde de l'îlet Caret ».

M. GESSNER (Conservatoire du Littoral) présente le projet de renaturation de l'îlet Caret (cf. [diapos 68 à 71](#)), avec l'objectif d'enrayer son érosion en préservant sa végétation et ses fonctionnalités écologiques comme la ponte des tortues marines et de l'avifaune. Il s'agit d'un îlet sableux de 4000 m² soumis une forte pression de fréquentation, sous propriété du Conservatoire du littoral et sous gestion de la ville de Ste-Rose, accompagnée par le Parc National de Guadeloupe. Son accès a été interdit au public par arrêté municipal du 15 septembre 2023 au 31 décembre 2024, pour permettre une régénération naturelle de la végétation. Les premiers suivis montrent une poursuite de l'érosion entre octobre 2023 et novembre 2024, avec une surface hors d'eau passée de 3317 m² à 3094 m². La revégétalisation spontanée a néanmoins progressé de 864m² à 900m². Des réflexions sont en cours

pour organiser la fréquentation de l'îlet, en termes d'autorisations d'accès, d'activités nautiques et de contrôles. Ces discussions portent également sur d'autres îlets du Grand Cul-de-Sac marin.

S. BEDEL (PNG) ajoute que l'acceptation des usagers est plutôt bonne. La ville de Ste-Rose a pris toute la mesure de l'enjeu, et le maire n'est pas défavorable à une prolongation de la fermeture. L'îlet accueille toujours des pontes de tortues, avec des émergences régulières. Par ailleurs, l'îlet Blanc dont le PNG est gestionnaire bouge en permanence de façon naturelle. Des études aériennes ont permis de déterminer la partie relativement stable où des panneaux de sensibilisation ont été installés. L'accès y est interdit y compris pour le personnel du PNG du 15 avril au 15 août pour préserver la nidification des sternes. Des traces de ponte de tortues y sont rarement recensées depuis 5 ans.

Martinique

M. MARINE (Ville de Ste-Marie) présente le projet Fonds Vert de restauration écologique de la plage de l'Union (cf. [diapos 72 à 77](#)). Ce projet financé à hauteur de 98 000 € sur 3 ans s'inscrit dans la continuité du projet de rénovation des éclairages de la place Clarissa, qui prévoyait d'augmenter le nombre de projecteurs. Avec l'accompagnement de l'ONF, et une étude photométrique réalisée par le bureau d'étude BTREC, la municipalité a validé des propositions pour concilier les enjeux de sécurité publique et de biodiversité : orientation des projecteurs dos à la mer, coupe-flux et extinction à 22h30. La collaboration avec l'ONF a permis d'aller plus loin en proposant des écrans végétaux pour neutraliser les nuisances lumineuses persistantes de la place Clarissa, mais également des installations sportives situées en retrait de la plage de l'Union, qui accueille en moyenne 25 traces de tortues marines par an, dont 20 traces de luth et 5 traces d'imbriquée. Quatre enclos de régénération et d'enrichissement de la strate arbustive seront ainsi installés en 2025, pour une surface totale de 900 m², incluant une haie végétalisée. Un suivi sera mis en place pour évaluer l'efficacité de l'écran végétal.

Rappel de la proposition n°18 de la commission 2023 (validée en COTEC et COPIL) : « L'ONF Martinique met en œuvre une restauration écologique de la plage de Dizac (Diamant) sous réserve du financement MIG Bio 2024 ».

Yvonne LERANDY (ONF 972) présente le projet de restauration écologique de la plage de Dizac au Diamant (cf. [diapos 78 à 84](#)). Il s'agit du plus important site de ponte de tortues marines en Martinique, avec une moyenne annuelle de 110 traces de montées, dont 90 d'imbriquée, 10 de luth et 10 de verte. Des travaux du BRGM ont montré que certaines portions de plages subissent une érosion sévère, qui s'est notamment traduite par des répercussions sur le couvert végétal d'arrière-plage après l'ouragan Beryl en octobre. Cette plage accueille également de nombreux usagers, avec des cheminements hors sentier et l'absence d'écran végétal sur deux zones de parking. L'arrière-plage classée en Forêt Domaniale du Littoral abrite une diversité floristique intéressante. Pour répondre à ces enjeux, le programme d'aménagement forestier 2010-2024 prévoit un reboisement via 19400m² d'enclos de régénération. 2 enclos de 740 m² ont déjà été réalisés en 2014. Un diagnostic réalisé en septembre 2023 a mis en évidence une forte dynamique de régénération de l'amandier dans ces enclos, espèce exogène freinant la dynamique de développement d'autres essences indigènes. Une dalle béton a également été relevée. Le projet financé sur la MIG Biodiversité (4 194 €) et le programme France 2023 (24 384 €) prévoit ainsi la plantation de 216 plants (raisiniers bord de mer, poirier pays, catalpa, gommier rouge, bois flambeau, patate bord de mer et pois bord de mer), l'élagage des 4 grands amandiers et l'élimination de leur régénération, le retrait de la dalle béton et la mise en place de 3 enclos pour une surface totale de 254 m². Un suivi des enclos sera réalisé sur 3 ans.

Rappel de la proposition n°19 de la commission 2023 (validée en COTEC et COPIL) : « L'ASSO-MER démarre son projet de restauration écologique et citoyenne au Carbet (RECC) en faveur de l'habitat de ponte des tortues marines ».

Laury-Ann PAUL (L'ASSO-MER) présente le projet de restauration écologique et citoyenne au Carbet (cf. [diapos 86 à 88](#)). Financé pour 3 ans dans le cadre de l'appel à projets « Mission Nature 2022 » de l'OFB, ce projet ancré dans une démarche citoyenne a l'ambition de planter des espèces indigènes sur les plages du Carbet pour améliorer la qualité des sites de ponte de tortues marines et lutter contre l'érosion littorale. Il s'articule autour de 6 volets : **(i)** réalisation d'un état initial et d'un suivi tout au long du projet ; **(ii)** restauration écologique via la production et la plantation d'espèces indigènes avec les scolaires et le grand public grâce à des ateliers de semis ; **(iii)** réduction des pressions via la collecte données par les usagers qui emprunteront un parcours sur la plage, notamment sur l'aspect érosion, via une application ; **(iv)** sensibilisation à travers des sorties grand public et scolaires sur la plage ; **(v)** communication avec un projet de film pédagogique ; **(vi)** coordination du projet. En 2024, le projet a été présenté à Paris et sur des stands lors de manifestations locales (Lézartishow, fête du Poisson). Un diagnostic écologique et une enquête sociale ont permis de dresser un état initial et de mieux connaître les attentes des usagers, avec la réalisation d'une cartographie pour synthétiser ces données (dont érosion du littoral et désorientation des tortues marines). Ce travail a été présenté lors du 1^{er} COPIL du projet. Des ateliers jardinage, des collectes de déchets et une sortie d'observation de la faune nocturne ont également été réalisés. Des études complémentaires sont en cours sur les nuisances lumineuses, la pollution de l'eau et l'érosion. Il s'agira de mieux accompagner les professionnels et le grand public au changement de pratiques. Pour 2025, des pépinières seront installées dans les établissements scolaires incluant des animations tout au long de l'année. Un 2nd COPIL permettra de choisir les zones de revégétalisation. Des formations seront organisées auprès des agents municipaux pour l'entretien et le suivi des enclos de régénération.

Propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2024 [Action 20] :

- 06. La ville de Sainte-Marie** poursuit la mise en œuvre du projet Fonds vert de restauration écologique de la **plage de l'Union** avec l'installation des enclos de régénération et d'enrichissement de la strate arbustive en 2025.
- 07. L'ONF Martinique** poursuit la mise en œuvre du projet de restauration écologique de la **plage de Dizac** (Diamant).
- 08. L'ASSO-MER** poursuit la mise en œuvre du projet de restauration écologique et citoyenne des **plages du Carbet**.

5. Action 22 : S'assurer de la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers

Bref rappel de l'action :

- a) *Élaborer des guides concernant les activités et aménagements susceptibles d'impacter les habitats des tortues marines*
- b) *Accompagner les porteurs de projets dans la conception de leur projet afin d'éviter les impacts sur les habitats des tortues marines*
- c) *S'assurer que les services instructeurs pour les espèces protégées de la DEAL soient sollicités pour toute demande d'activité sur la bande côtière*
- d) *Renforcer la protection des habitats majeurs des tortues marines (APB, arrêté municipal, etc.)*
- e) *Limiter les aménagements amplifiant l'impact de l'érosion*
- f) *Lutter contre la pollution lumineuse (cf. action 15)*

Saint-Martin

Rappel de la proposition n°20 de la commission 2023 (validée en COTEC et COPIL) : « L'AGRNSM poursuit sa veille sur la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers de St-Martin : (i) mesures de gestion de l'APB des Terres-Basses, (ii) sensibilisation des collectivités, gestionnaires de restaurants, exploitants de plages, et services de police, et (iii) action de police le cas échéant ».

J. CHALIFOUR (AGRNSM) présente le bilan du suivi de la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec les enjeux tortues marines (cf. diapos 90 et 91). Aux Terres-Basses, l'APB ne fait toujours pas l'objet d'une convention de gestion avec la copropriété ASL. Toutefois, les écovolontaires assurent une veille permanente sur ces plages, et la société de gardiennage du site est sensibilisée et active en cas de problème. L'AGRNSM s'est également rapprochée du nouveau colonel en chef de la gendarmerie pour collaborer sur les enjeux de cet APB. À ce titre, l'affaire concernant la circulation d'engins lourds à moteur ayant donné lieu à un PV OFB-AGRNSM en 2023 devrait passer au tribunal en décembre (cf. détails en p12 de la commission 2023). La sensibilisation se poursuit, notamment sur la problématique de gestion et de stockage des sargasses en Baie orientale, au Galion et au Cul de sac : des circulations d'engins lourds sont toujours rapportées par les écovolontaires, même lorsqu'il y a peu d'échouages. Le Conseil des rivages du Conservatoire du littoral qui se tient aujourd'hui avec nombreux partenaires et des élus représente aussi un bon vecteur de sensibilisation sur les aménagements grâce à une AME suivie par l'AGRNSM. Aussi, les familles de gendarmes ont été conviées à une sortie nocturne, permettant de les sensibiliser aux infractions. La collaboration avec la partie hollandaise s'est traduite par une réunion de sensibilisation des organisateurs du SXM festival qui se tient sur plusieurs sites : en mars, une émergence inattendue s'est produite sur la plage de Happy bay en pleine soirée techno, avec des manipulations par les festivaliers et une mauvaise gestion par le personnel de sécurité. Enfin, l'AGRNSM a récemment formé du personnel responsable de l'installation d'infrastructures d'accueil aux nuisances lumineuses (couleurs, intensité et orientation de projecteurs). À ce titre, il prend note des recommandations de l'OFB sur les porters à connaissance (cf. page 8). En termes de restauration écologique, l'étude réalisée sur l'évolution du trait de côte dans le cadre du projet ReCorEA a permis d'identifier des sites prioritaires au Galion, dans la baie du Cul-de-Sac ou à Pinel (pontons hors d'usage). Enfin, la réhabilitation de la route littorale des Grandes cayes pour accéder à l'écosite va permettre de résoudre le débordement de déchets sur un site de ponton, et encourager les pépiniéristes locaux à produire davantage d'essences indigènes grâce à ce projet.

Guadeloupe

Rappel de la proposition n°15 de la commission 2023 (modifiée par le COTEC et validée en COPIL) :
 « Le COTEC demande la réalisation d'un atlas cartographique des surfaces de ponte de tortues marines de l'archipel de Guadeloupe, qui réponde à 2 objectifs : (i) identifier les sites à réhabiliter en priorité via de nouveaux projets de restauration écologique, et (ii) hiérarchiser les sites en fonction du niveau d'enjeu (1 à 4) pour une meilleure prise en compte des tortues marines dans les activités et aménagement du littoral (cf. action 22) ».

C. ALANIESSÉ (DEAL 971) présente les objectifs du stage DEAL de Cécile COLONNEAUX pour mettre à jour les sites de pontes prioritaires et analyser les enjeux de biodiversité du littoral (cf. [diapos 93 et 94](#)). Ce stage de 6 mois démarré le 16 septembre a pour premier objectif de prioriser les sites de ponte de tortues marines d'après les données du BRGM sur les côtes sableuses ou à galets, les nouvelles estimations d'activité de ponte issues de l'analyse de l'Université Paris-Saclay sur la base des données collectées par le RTMG entre 2000 et 2022 et les données RTMG de 2000 à 2023. L'idée est de prendre en compte les paramètres géomorphologiques des plages, de s'appuyer sur les avis des membres du RTMG, et de compléter ce travail par un approche de terrain pour les sites litigieux. Ce travail fera l'objet d'une restitution cartographique hiérarchisant les sites de ponte prioritaires de l'archipel, et répondra aux besoins des gestionnaires et usagers pour les demandes d'aménagement et de manifestations sur le littoral. Ce stage comporte un objectif secondaire : l'analyse des enjeux biodiversité du littoral dans l'objectif d'appuyer leur prise en compte dans l'élaboration d'une stratégie de gestion du littoral.

É. GEORGES (animation PNA) présente les objectifs du stage ONF pour proposer de nouveaux sites de ponte à réhabiliter en priorité via de nouveaux projets de restauration écologique utilisant des solutions fondées sur la nature (cf. [diapos 95 et 96](#)). Ce stage qui débutera au 1^{er} trimestre 2025 s'inscrira en continuité et complémentarité de celui accueilli par la DEAL. Il permettra de compléter la restitution cartographique du stage DEAL par un diagnostic écologique à partir d'un protocole d'évaluation de l'état écologique des plages de ponte. Celui-ci pourra s'inspirer du projet FLORAMER porté par le MNHN. Ce protocole sera alors déployé sur le terrain, avec les techniciens forestiers sur les espaces en Forêt Domaniale du Littoral, ou les partenaires associatifs et les gestionnaires sur les autres sites. Ces données d'évaluation seront alors bancarisées pour compléter la cartographie des sites de ponte. À partir de ce travail, il s'agira de proposer une liste de sites à réhabiliter en priorité via de nouveaux projets de restauration écologique, en tenant compte des projets qui ont déjà eu lieu. Les travaux de restauration écologique pourront également être dimensionnés sur 2 ou 3 sites identifiés comme prioritaires pour une mise en œuvre des travaux dès 2026.

S. BEDEL (PNG) invite à mettre en perspective les résultats futurs de ces stages avec les diagnostics écologiques des sites de ponte qui ont été réalisés par le passé^{4,5,6,7}.

⁴ [ONF 2006. L'habitat terrestre des tortues marines. Prise en compte dans l'aménagement du littoral, et restauration écologique aux Antilles françaises](#)

⁵ [ONCFS & Kap Natirel 2010. Atlas des sites de ponte de l'archipel guadeloupéen - Diagnostic et Fréquentation](#)

⁶ [Bachelier 2014. Diagnostic de la pollution lumineuse des sites de ponte des tortues marines de l'archipel guadeloupéen. Rapport de stage](#)

⁷ [Burg 2019. Renforcement de la protection des habitats majeurs des tortues marines en Guadeloupe dans le cadre du PNA tortues marines aux Antilles françaises](#)

Martinique

Rappel des propositions n°23 et 25 de la commission 2023 (validées en COTEC et COPIL) :

N°23 « La DEAL Martinique informe le RTM des avancées sur (i) le reclassement des 11 parcelles du DPM à fort enjeu vis-à-vis des tortues marines en zone naturelle (N), (ii) la validation par le Préfet de sa doctrine interne relative aux prescriptions standards des AOT déclinées selon 4 niveaux de priorité des plages de Martinique. Le cas échéant, elle sera diffusée aux autres gestionnaires du DPM terrestre » ;

N°25 « L'animation PNA poursuit (i) le partage de diagnostics et de recommandations pour assurer la compatibilité d'activités et aménagements littoraux en appui aux gestionnaires du DPM, et (ii) informe le RTM des suites données aux projets de rénovation de l'éclairage par le CMCAS-EDF de Vétiver à Case-Pilote, et sur la place Clarissa à Sainte-Marie ».

Pauline BELLENOUE (DEAL 972) présente le bilan du suivi de la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec les enjeux tortues marines (cf. détails en [diapos 98 à 103](#)). Les réflexions sur les stratégies présentées en commission 2023 (cf. [p29](#)) sont toujours en cours, portant sur les demandes d'AOT, les **manifestations nautiques et le **ramassage des sargasses**. Les sous-préfectures de St-Pierre et Trinité sont sensibilisées à la préservation des tortues marines, et donnent l'élan nécessaire pour intervenir auprès des collectivités et des aménageurs. L'année 2024 a été assez chargée. 19 demandes d'AOT, dont 8 pour des manifestations ponctuelles et 11 pour des aménagements plus pérennes ont été traitées par la DEAL, parfois avec la concertation d'autres acteurs comme la DM, le PNMM et l'animation PNA pour les manifestations nautiques, ou le PNMM et l'animation PNA sur les opérations de ramassage de sargasses. Les avis et préconisations varient selon le niveau de priorité (1 à 4) des sites de ponte qui a été défini dans la doctrine interne. De plus en plus, il est demandé de mettre en place un suivi avant et après les manifestations pour mieux mesurer leur impact potentiel, et déterminer par la suite si des enclos de protection des nids seraient nécessaires par exemple. En 2025, les organisateurs de manifestations festives seront sensibilisés par la DEAL, l'ONF, le PNMM et la DM, y compris la Fédération des yoles qui organise à la fois le Tour annuel mai aussi les courses de championnat susceptibles de rassembler jusqu'à 300 personnes. S'agissant des mairies, qui sont responsables du ramassage des sargasses pour des questions sanitaires, un accompagnement par les services de l'État est prévu avec le recrutement d'une chargée de mission dédiée, à l'instar des guides établis pour les communes du Diamant et de Ste-Marie.**

A. GUILLEUX (animation PNA) ajoute que l'animation PNA a été très sollicité pour des projets de restauration écologique en 2024, pour avis, conseil, voire accompagnement des projets (cf. cas de Ste-Marie, du Carbet et du Diamant en action 20, mais aussi au Prêcheur, Case-Pilote, Ste-Luce, Rivière-Pilote et Ste-Anne). Une réunion de cadrage a été organisée le 8 août avec le Conservatoire Botanique National de Martinique (CNNmq) et l'ONF pour mieux définir les rôles de chacun. Le CBNmq se chargera alors d'établir un diagnostic écologique et d'apporter des conseils via un stage sur la « préfiguration d'un guide pour la restauration des plages en Martinique ». L'ONF apportera une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet opérationnel du projet, par exemple pour définir la densité et le mode de production des plants.

Guadeloupe

Rappel des propositions n°22 et 24 de la commission 2023 (validées en COTEC et COPIL) :

N°22 « La DEAL Guadeloupe informe le RTM des avancées sur (i) la publication de la stratégie de gestion du Domaine Public Maritime naturel (DPM) pour la partie terrestre, (ii) la signature de

convention de gestion des plages avec des communes le cas échéant, et poursuit (iii) l'instruction des demandes d'AOT et l'accompagnement de porteurs de projets » ;

N°24 « *L'animation PNA poursuit (i) le partage de diagnostics et de recommandations pour assurer la compatibilité d'activités et aménagements littoraux en appui aux gestionnaires du DPM, (ii) l'accompagnement du Club Med à Ste-Anne en faveur de la restauration de la plage pour prévenir son érosion, et (iii) informe le RTM des suites données au projet de restauration en faveur des tortues marines que doit réaliser l'hôtel Bois-Joli à Terre de Haut* ».

C. ALANIESSÉ (DEAL 971) présente le bilan du suivi de la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec les enjeux tortues marines (cf. détails en [diapos 105 à 109](#)). Le pôle biodiversité de la DEAL rend des avis à la fois pour des demandes instruites en DEAL (AOT, loi sur l'eau, etc.) mais également par d'autres institutions (DM Action de l'État en mer, etc.). Certaines de ces demandes présentent des emprises sur ou à proximité d'habitats de tortues marines, la DEAL sollicite l'avis de l'animation PNA au besoin. Parmi les 22 avis traités en 2024, elle cite l'Aquamusic festival qui s'est tenu sur la plage des Raisins clairs avec un litige entre la DEAL et la Mairie concernant la propriété foncière, qui a conduit à quelques débordements notables, dont la circulation d'engins lourds. Sur la plage des Amandiers, une demande d'occupation temporaire a été demandée auprès de la DEAL, cette demande visait l'organisation d'un tournoi de beach soccer mais pas l'apport de sable. Aussi, le deuxième volet des travaux concernant la destruction de pontons au niveau du Club Med a été finalement reporté à 2025. En 2025, il s'agit de poursuivre la co-construction d'une stratégie de gestion du domaine public maritime naturel (mouillé et terrestre) en impliquant les gestionnaires du littoral (ONF, CDL, PNG, etc.), et avec l'appui du stage de C. COLONNEAUX. L'objectif est d'afficher une interdiction systématique de manifestation d'envergure sur les sites de pontes prioritaires, afin qu'elle soient reportée sur des sites anthropisés ou à minima de moindre enjeu. Enfin, il s'agira de bien intégrer dans les prochains avis les préconisations en matière de réduction des nuisances lumineuses.

M. MOUTOU (animation PNA) ajoute que l'animation PNA a aussi été sollicitée directement par des collectivités et aménageurs pour avis ou accompagnement des projets. Elle souligne l'importance des données transmises par les acteurs terrain du RTMG à ce titre. Pour 2025, elle propose de renforcer la sensibilisation des organisateurs de manifestation festive, avec une liste de préconisation type à l'instar de la Martinique, et la diffusion de messages de sensibilisation pendant la manifestation.

Propositions de la commission CONSERVATION À TERRE 2024 [Action 22] :

09. L'AGRNSM poursuit sa veille sur la compatibilité des activités et aménagements littoraux avec la préservation des habitats côtiers de St-Martin : **(i)** mesures de gestion de l'APB des Terres-Basses, **(ii)** sensibilisation des collectivités, gestionnaires de restaurants, exploitants de plages, et services de police, et **(iii)** action de police le cas échéant.

10. La DEAL et l'ONF Guadeloupe publient les livrables des stages qui se termineront en 2025, dont une cartographie actualisée des sites de pontes prioritaires de l'archipel, et à réhabiliter en priorité via de nouveaux projets de restauration écologique.

11. Les DEAL Guadeloupe et Martinique finalisent la construction d'une stratégie de gestion du Domaine Public Maritime tenant compte des enjeux relatifs aux tortues marines (prescriptions standards déclinées selon les niveaux de priorité des plages), leur permettant d'instruire les demandes d'autorisation et d'accompagner les porteurs de projets avec l'appui de l'animation du PNA et les autres services ou gestionnaires concernés, pour garantir la compatibilité des activités et aménagements avec la préservation des habitats côtiers des tortues marines.

3. Clôture de la commission « Conservation à terre »

L'ordre du jour a été épuisé.

N. PARANTHOËN (animation PNA) clos la réunion en **résumant d'abord les propositions émises** par la commission. Celles-ci sont retranscrites dans le présent compte-rendu pour relecture et validation des participants, avant leur estimation budgétaire pour présentation et priorisation en COTEC.

Il rappelle ensuite le **bilan des avancées 2024** d'après la programmation qui était prévue, et propose à la commission de se prononcer sur le **maintien ou l'abandon des activités, notamment celles qui n'ont pas pu être réalisées en 2024**. Un sondage est envoyé pour recueillir les avis : <https://beta.framaforms.org/commission-conservation-a-terre>.

Il remercie enfin l'ensemble des participants pour leur présence et les échanges constructifs.

Annexe 1 : Liste des participants à la Commission « Conservation à terre » 2024

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe (ARB-IG)	Lyza HERY	Chargée de mission EEE	lyza.hery@arb-ig.fr 05 90 60 79 83
Amicale Ecolambda (association)	Marie-Christine MULLER	Patrouilleuse bénévole	mimounette57480@gmail.com 06 90 48 12 57
Aquasearch (bureau d'études)	Nathalie DUPORGE	Cheffe de projet	n.duporge@aquasearch.fr 06 68 51 31 13
Association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM)	Julien CHALIFOUR	Directeur adjoint Responsable scientifique	science@rnsm.org 06 90 34 77 10
Collectivité Territoriale de Martinique	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq 05 96 72 21 40
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) Guadeloupe	Jérémy DELOLME	Président	jeremy.delolme@hotmail.fr 06 48 08 18 28
Conservatoire du littoral Guadeloupe	Marion GESSNER	Chargée de mission « action foncière »	m.gessner@conservatoire-du-littoral.fr 06 90 63 42 06
DEAL Guadeloupe	Chloé ALANIESSÉ	Chargée de mission biodiversité marine	chloe.alaniesse@developpement-durable.gouv.fr 06 90 59 66 15
DEAL Guadeloupe	Céline COLONNEAUX	Stagiaire DEAL	cecile.colonneaux@i-carre.net
DEAL Martinique	Pauline BELLENOUE	Chargée de mission faune marine	pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 51
Destination ECO (entreprise indépendante)	Cécile LALLEMAND	Coordinatrice des animations scolaires et des suivis traces Guadeloupe 2023	cecile.lallemand@destination-eco.fr 06 90 32 22 52
Direction de la mer Martinique	Yannick KESTENER	Gestionnaire instructeur manifestations et commissions nautiques locales	manifestations-nautiques.martinique@mer.gouv.fr 06 96 30 82 90
Evasion Tropicale (association)	Juliette LAINÉ	Bénévole	juliettelaine22@gmail.com
Evasion Tropicale (association)	Caroline RINALDI	Co-fondatrice et coordinatrice du réseau échouages Guadeloupe	evastropic@wanadoo.fr 06 90 57 19 44
L'ASSO-MER (association)	Laury-Ann PAUL	Chargé de mission projet Restauration écologique et citoyenne au Carbet	Laury-ann@lassomer.fr 06 96 19 00 72
Le Gaïac (association)	Anne GIRERD	Bénévole	girerd.anne@orange.fr 07 85 16 43 54
Le Gaïac (association)	Fortuné GUIOUGOU	Président	legaiac@orange.fr 06 90 45 32 22

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Office Français de la Biodiversité (OFB) – Service départemental Guadeloupe	Éric DELCROIX	Inspecteur de l'environnement	eric.delcroix@ofb.gouv.fr 06 90 27 53 26
OFB – Service départemental Martinique	Baptiste ANSSELIN	Inspecteur de l'Environnement - Chef de service adjoint	baptiste.ansselin@ofb.gouv.fr 06 96 31 47 32
OFB – Unité technique et connaissance (UTC) Antilles	Mitsiou GRELOT-VALADE	Chargée de mission EEE Martinique	mitsiou.grelot-valade@ofb.gouv.fr
OFB – UTC Antilles	Sandy SEBASTIEN	Chargée de mission EEE Guadeloupe	sandy.sebastien@ofb.gouv.fr
Office National des Forêts (ONF)	Nicolas PARANTHOËN	Coordinateur interrégional des PNA Antilles françaises	nicolas.paranthoen@onf.fr 06 90 47 37 32
Office National des Forêts (ONF) Guadeloupe	Edwin BIBRAC	Stagiaire mangouste	bibrac.edwin@gmail.com
Office National des Forêts (ONF) Guadeloupe	Élise GEORGES	Chargée d'animation des PNA pour la Guadeloupe et St-Martin	elise.georges@onf.fr 06 90 53 21 92
Office National des Forêts (ONF) Guadeloupe	Marina MOUTOU	Animatrice territoriale des PNA pour la Guadeloupe et St-Martin	marina.moutou@onf.fr 06 90 76 11 70
Office National des Forêts (ONF) Guadeloupe	Medhi ZABAREL	Stagiaire mangouste	mehdizabarel10@gmail.com
Office National des Forêts (ONF) Martinique	Thi-Aurore BULLET	Technicienne forestière Sud Caraïbes	aurore.bullet@onf.fr 06 96 41 09 01
Office National des Forêts (ONF) Martinique	Alexis GUILLEUX	Animateur territorial des PNA pour la Martinique	alexis.guilleux@onf.fr 06 96 26 69 62
Office National des Forêts (ONF) Martinique	Yvonne LERANDY	Cheffe de projet au SIDE	yvonne.lerandy@onf.fr
Office National des Forêts (ONF) Martinique	Ludvina RENIA	Chargée d'animation des PNA pour la Martinique	ludvina.renia@onf.fr 06 96 26 74 51
Office National des Forêts (ONF) Martinique	Kevin URVOY	Chargé de mission faune	kevin.urvoy@onf.fr 06 96 22 74 92
Office National des Forêts (ONF) Martinique	Pierre-Luc VOGEL	Stagiaire mangouste	plvogel67420@gmail.com
Parc National de Guadeloupe	Sophie BEDEL	Cheffe d'unité gestion & protection de la nature au pôle marin	sophie.bedel@guadeloupe-parcnational.fr 06 90 43 52 98
Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)	Laurent LOUIS-JEAN	Conservateur des espaces naturels protégés et des réserves naturelles	l.louis-jean@pnr-martinique.com 06 96 27 87 11
Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)	Lévy MAUGÉE	Gardien de l'environnement	
Roots of the Sea – Rasin Lanmè (association)	Laura PIEJOS	Chargée de mission	laura@rootsofthesea.org 06 67 68 32 42

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Réserves Naturelles de Petite Terre et La Désirade (association Titè)	Léa SEBESI	Chargée de mission scientifique et police	leasebesi.tite@gmail.com 06 90 34 97 55
Sepanmar (association)	Agnès BERTHÉ	Bénévole	agnesbrt97@gmail.com / sepanmar@gmail.com
Tò-Ti-Jòn (association)	Claude FROIDEFOND	Responsable du secteur Tortues marines	totijon971@gmail.com 06 90 50 58 16
Tò-Ti-Jòn (association)	Isabel SEGUIN	Patrouilleuse bénévole suivi traces	totijon971@gmail.com 06 90 50 58 16
Tò-Ti-Jòn (association)	Séverine VIADÉ	Patrouilleuse bénévole suivi traces	
Ville de Morne-à-L'Eau (971)	Lydie CLAMY	Directrice Environnement et Développement Durable	lydie.clamy@mornealeau.fr
Ville de Sainte-Marie (972)	Michel MARINE	Responsable SSIT	michel.marine@mairiedesaintemarie.fr 06 96 26 07 53
Ville de Sainte-Rose (971)	Alain GRUNEWALD - KREMBEL	Directeur de Projet chargé de la préfiguration de la structure de gestion des ports et du littoral	agrunewald@villesaintrose.fr 06 90 94 65 28